

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 MARS 2020****COMPTE FINANCIER 2019****DELIBERATION N°2020 - 06**

**VU** le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

**VU** le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013, n°2015-978 du 31 juillet 2015 et n°2018-773 du 5 septembre 2018,

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 202 et 210 à 214,

**VU** le règlement intérieur institutionnel adopté par délibération n°2016-17 du conseil d'administration du 2 novembre 2016,

**VU** le budget initial de l'exercice 2019 adopté par délibération n° 2018-13 du conseil d'administration du 6 décembre 2018, et le budget rectificatif n°1 adopté par délibération n°2019-15 du conseil d'administration du 3 octobre 2019,

**VU** le compte financier 2019 présenté par l'agent comptable,

**VU** le rapport présenté par l'ordonnateur, valant rapport de gestion pour l'exercice écoulé au sens de l'article 212 du décret GBCP,

**SUR** proposition du Directeur Général par intérim,

Le conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 13.80 ETPT hors plafond autorisés et 13.72 ETPT hors plafond au 31/12/2019
- 3 999 491.57 € d'autorisations d'engagement
- 8 160 842.79 € de crédits de paiement
- 3 016 254.00 € de recettes
- 5 144 588.79 € de solde budgétaire déficitaire

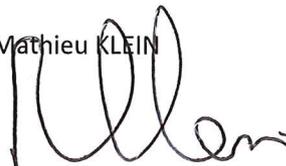
Le conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 6 441 307.45 € de variation négative de trésorerie
- 250 335.09 € de résultat patrimonial
- 265 313.43 € de capacité d'autofinancement
- 2 126 628.20 € de variation négative de fonds de roulement

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval approuve le compte financier 2019.

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement d'Alzette-Belval approuve le tableau des affectations de résultats conformément à l'annexe jointe à la présente délibération et décide de porter le solde de 250 335.09 € du compte 120 « résultat de l'exercice » au 31 décembre 2019 au compte 10682 « réserves facultatives ».

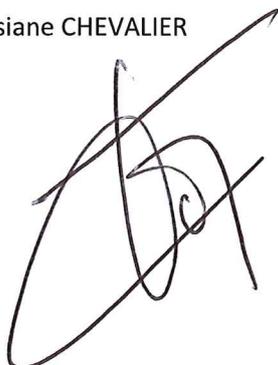
Le Président du conseil d'administration

Mathieu KLEIN  


VU ET APPROUVÉ LE  
LA PRÉFÈTE

20 MARS 2020

Josiane CHEVALIER



## TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTATS du compte 12

Origines et affectations	Exercice 2018	Exercice 2019	Total
<b>ORIGINES</b>			
<b>AFFECTATION DEFINITIVE AU COMPTE DE RESERVES</b>			
Résultat de l'exercice		250 335,09	250 335,09
compte 11 - report à nouveau		0,00	0,00
compte 10682 - réserves facultatives	12 090 402,53	250 335,09	12 340 737,62
compte 106.883- Autres	0,00	0,00	0,00
compte 106.880-réserves légales	0,00	0,00	0,00
<b>Total des affectations</b>			<b>12 340 737,62</b>

